

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 03 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 03 du mois de Mai, à 18 heures30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la salle Raymond Castaing sous la présidence de Monsieur Alain CLECH, Maire, suite à la convocation en date du 29 avril 2021.

Etaient présents 11 : M. Alain CLECH, M. Christopher LATAPY, Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Mme Sophie BAEZ, M Frédéric Gaury, M. Guillaume JOLLES, M. Ludovic MARTIN, M. Romain OPILLARD, Mme Laurence CLEMENT-SALON, Mme Julie BOUTOULLE, M. Éric BRUGERE

Absent excusé 0 :

ORDRE DU JOUR :

- 1- ELECTION D'UN OU D'UNE secrétaire de séance ;
- 2- DELIBERATION 2021-016 Autorisation des travaux de création d'un parking en centre bourg sur la voie communale n°7 desservants l'église et le cimetière ;
- 3- DELIBERATION 2021-017 Vote du tableau de financement prévisionnel pour la réalisation des travaux de création du parking du cimetière et de l'église et autorisation donnée au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires de demandes de subvention auprès des organismes compétents ;
- 4- DELIBERATION 2021-018 Autorisant le maire a effectuer la demande de financement de complément de la part projet d'intérêt collectifs du FDAEC de Sud Gironde
- 5- Questions diverses

1- ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE, 18h40

Monsieur Romain Opillard a été élu secrétaire de séance.

Mr. le maire demande au conseil l'ajout d'un point qui n'est pas à l'ordre du jour, en point 4, concernant la modification de la demande de subvention pour les aménagements des aires de jeux non éligibles de droit commun, pour la remplacer par une demande de la part projet d'intérêt collectif.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'ajout de ce point 4 à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2- DELIBERATION 2021-016 AUTORISATION DE CREATION D'UN PARKING

M. Le Maire revient sur les discussions déjà abordées pour engager les travaux nécessaires afin de solutionner le problème du stationnement de l'église et du cimetière. Cette opération est rendue possible depuis la donation de la parcelle par la famille Saillan. Les devis des entreprises pour un montant de 19860€ Ht sont acceptés. Une deuxième tranche en 2022 dans la continuité du parking est prévue pour la mise aux normes et accessibilité aux PMR.

Un débat est engagé, Mme Laurence Clément Salon demande, si, il n'est pas possible de repousser ce projet dans sa globalité en 2022 pour se laisser davantage de temps. Chacun exprime son avis. Mr le Maire et Mr Latapy explique qu'il est important pour notre budget de bénéficier cette année du maximum d'aides qui nous sont proposées par Mr le Sous-Préfet et par le Département. Au terme des discussions ou chacun est intervenu et fait part clairement de son avis, le conseil se prononce en faveur de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création du parking

3- DELIBERATION 2021-017 vote du tableau de financement prévisionnel et demandes de subventions concernant les travaux du parking

Monsieur le Maire informe le conseil que le département, permet d'envisager une deuxième attribution de subvention à notre commune et d'un cofinancement complémentaire exceptionnel de la part de l'état. Les propositions, tant du Département et de Mr le Sous-Préfet sont exceptionnelles, il serait pénalisant pour la commune de ne pas saisir ces opportunités.

Mr le Maire propose :

Le tableau prévisionnel de cofinancement suivant :

Montant HT des travaux	19860,00€ comprenant terrassement et maçonnerie angle du mur.
Montant aide de l'état DSIL40% :	7944.00€
Montant subvention du Département 40% :	7944.00€
Part d'auto financement : 20%	3972.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de cofinancement présentée et autorise Mr le Maire à en faire les demandes.

4- DELIBERATION 2021-018 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A EFFECTUER LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE COMPLEMENT DE LA PART ROJET D'INTERET COLLECTIFS DU FDAEC DE SUD GIRONDE

Mr le Maire explique, que les plans de financements concernant l'aménagement des abords de la salle des fêtes présentés aux différentes sections des aides départementale avaient été déposés depuis un mois. A été considéré comme non éligible, la partie des aires de jeux et petits équipements sportifs dont le montant est de 12490€. Mr le Maire a fait part de son mécontentement aux représentants des sections, expliquant que le cœur même du projet étant exclu nous serions amenés, peut-être, à abandonner le projet.

Madame Isabelle Dexpert, conseillère départementale a pris alors le soin de nous aider à présenter ce dossier dans un autre dispositif (la part projet d'intérêt collectif) en nous accordant la somme de 5000.00€ ce qui nous est indispensable pour l'équilibre de nos budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la part projet d'intérêt collectif pour un montant de 5000€ et autorise Mr le Maire à en faire la demande.

Questions diverses :

Mr Latapy informe le conseil de la tenue des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin prochain qui seront donc doubles et plus complexes à mettre en œuvre pour les raisons sanitaires que nous connaissons. Il rappelle que nous devons être le plus nombreux possible et qu'il serait souhaitable d'être vaccinés.

Mr le maire donne le retour de l'examen de nos comptes budgétaires qu'il avait demandé auprès des services du département et de la prospective qui en ressortait. Une réalité, bien présente, est qu'au cours de notre mandat, les recettes ne peuvent espérer augmenter alors que les dépenses mécaniquement augmentent inéluctablement tant en fonctionnement que pour financer les investissements. Ceci a pour effet de voir notre part d'auto-financement fondre drastiquement au cours du temps. La seule solution est de trouver des recettes supplémentaires par une meilleure gestion du logement et en investissant dans de futurs projets. Tout cela figure dans la note de synthèse établie et envoyée au conseil municipal dernièrement. Il fait part de l'importance qu'il faut apporter dans ce domaine dès à présent.

Mme Gray-Lagahuzère demande de prendre en compte rapidement la pose des panneaux de rue pour La famille Saillan et des panneaux indicateurs de services. La commande est en cours. Ceux concernant les lieux dits demandent un peu plus de précisions et suivront.

Mr. Christopher Latapy, et Mme, Laurence Clément Salon demandent que la couverture de la sacristie qui prend l'eau soit elle aussi traitée au plus vite et précise que le budget est prévu à cet effet.

Mr. Christopher Latapy va demander auprès des services de la mission locale si nous pouvons bénéficier de l'aide d'un jeune en formation sur 85 heures dans le cadre SNU (service national universel).

Le lupertien est maintenant terminé et va être imprimé dans les jours qui viennent.

Rendez vous est pris le 22 mai pour installer la barrière derrière le gîte, Mr Frédéric Gaury, nous demande de reprendre contact avec Mme et Mr Labbé pour cette installation qui les concernent directement afin d'éviter tout conflit.

Les débats se terminent avec à l'esprit l'importance d'avoir d'une dynamique collective entreprenante pour l'avenir de notre commune.

19h45 fin de la séance.

Le maire, Alain Clech.